

# LEGENDE

- Prescriptions ponctuelles :**
- Arbre isolé à préserver
  - Élément de patrimoine bâti à protéger et à conserver
- Prescriptions linéaires :**
- Éléments du paysage à préserver
- Prescriptions surfaciques :**
- Éléments identifiés de paysage à préserver
  - Emplacement réservé
  - Espaces boisés classés
  - Éléments identifiés de valeur écologique à préserver
  - Bâtiment susceptible de changer de destination
  - Terrains pouvant être concernés par des équipements
  - Changement de destination
  - Secteurs comportant des orientations d'aménagement et de programmation

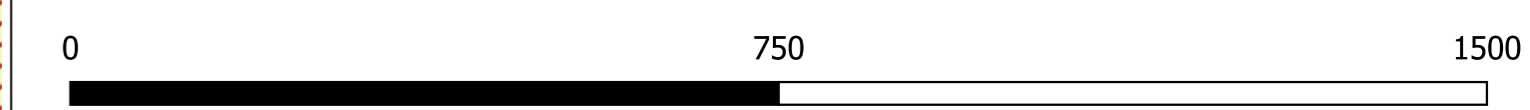
- Zonage :**
- Aa : secteur où sont admises des évolutions du bâti agricole vers d'autres vocations
  - A : zone agricole protégée
  - 1AUh : secteur à urbaniser à court terme à dominante d'habitat
  - 2AUh : secteur à urbaniser à long terme à dominante d'habitat
  - 1AUX : secteur à urbaniser à court terme à dominante d'activités
  - 2AUX : secteur à urbaniser à long terme, à dominante d'activités
  - N : zone naturelle protégée
  - Na : secteur déjà bâti où seules les annexes et extensions de petite taille sont admises
  - Nb : secteur d'équipement de loisirs et de tourisme
  - Nc : secteur de jardins familiaux
  - Nd : secteur d'aire de sports motorisés
  - Ne : secteur d'équipements d'infrastructures
  - Ng : secteur connexe à des équipements d'intérêt collectif
  - UA : zone très dense de cœur de ville à dominante d'habitat, de commerces et de services
  - UB : zone dense à dominante d'habitat, grand centre de Briennon et village de Bligny-en-Othe
  - UC : zone périphérique moyennement dense à dominante d'habitat
  - UD : zone mixte à dominante d'habitat, d'activités et d'équipements liés au Canal
  - UX : zone à vocation d'activités
  - UE : zone à vocation d'équipements liés au Canal

Indices communs à plusieurs zones urbaines ou naturelles :

- i Secteur compris dans la zone inondable à fortes contraintes (zone rouge du PPRI)
- ib Secteur compris dans la zone inondable à contraintes moyennes (zone bleue du PPRI)
- br Secteur affecté par le bruit des infrastructures

**Liste des emplacements réservés :**

Numéro	Nature	Bénéficiaire	Superficie
1	Opération de voirie	Département de l'Yonne	806 m2
2	Construction d'une voie de contournement	Département de l'Yonne	21 ha



Département de l'Yonne  
Commune de  
Briennon-sur-Armançon

## PLAN LOCAL D'URBANISME Documents graphiques 4 - Territoire

Vu pour être annexé à la DCM d'approbation du :